



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° : 14

ELECTION DE REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA
MAISON DE RETRAITE DU BOUSCAT
"LES BALCONS DE TIVOLI"

Séance ordinaire du 8 Avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Avril 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nathalie SOARES (à Joan TARIS)

Absent :

Secrétaire : Daniel CHRETIEN

DOSSIER N° 14 : ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA MAISON DE RETRAITE DU BOUSCAT "LES BALCONS DE TIVOLI"

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la réélection des conseillers municipaux délégués pour représenter la ville auprès de nombreux organismes.

La ville du BOUSCAT est représentée au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite par le Maire, Président, et deux membres du Conseil Municipal, et par un membre au Conseil d'Etablissement, lequel ne doit pas appartenir au Conseil d'Administration

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

31 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER)

Article 1 : Désigne deux membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite :
MME DUPIN, MME MACERON-CAZENAVE

Article 2 : Désigne un membre du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite :
MME FOSSE

Fait et délibéré le 8 Avril 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET